

COMMUNE NOUVELLE  
LIVAROT – PAYS D’AUGE

Délibération N° 20.04.2026 / 05

LUNDI 20 AVRIL 2026 à 19 HEURES 30

**SÉANCE PUBLIQUE**  
**AU SALLE DES FETES**  
**Rue Racine à LIVAROT**

**Nombre de conseillers en exercice : 69**  
**Nombre de présents : 60**  
**Nombre de pouvoirs : 7**  
**Absents sans pouvoirs : 2**  
**Majorité absolue : 35**

**L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 20 AVRIL, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle de Livarot – Pays d’Auge, légalement convoqué le 13 Avril 2026, s'est réuni en séance publique, à la Salle des Fêtes rue Racine à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Jonathan BLIN, Maire.**

**Etaient présents** : Mr Christian AGUINET, Mme Sylvie ALFRED, Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mme APERT PAYNEL Pascale, Mme AUBERT DAUDEVILLE Gwendoline, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Aurélie BOURNAT, Mr François BOVE, Mr Sébastien BRIDE, Mr Thierry BRION, Mr Didier CALOUÉ, Mme Tatiana CATHERINE LECAMUS, Mr Florian CAUDRON, Mr Victor CHERADAME, Mr Nicolas CHÉREL, Mme Déborah CHEVALIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mr Olivier COUTEAU, Mr Nicolas D’AIGREMONT, Mme Nathalie DEBEAUMONT DEWULF, Mr Gilles DESSEIGNE, M. Bernard DORIO, Mr Nicolas EVAIN, Mme Marianne FLORAT, Mme Marlène FOUQUET, Mme Sylvie GANIVET, Mr Yannick GUICHARD, Mme Marie HÉROULT, Mme Carole HOLAY, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Marion JEANNE, Mr Didier LALLIER, Mme Jennifer LECHEVALIER PROVOST, Mme Juliette LECOMTE, Mr Christophe LERNER, Mr Nicolas LEROUX, Mr Jacques LEROYER, Mr Joël LOUET, Mme Clara LUCIEN, Mr Steven MAFIODO, Mme Sandrine MARIE BOUCHETTE, Mme Chantal MONTHEAN LE COQ, Mr Manuel MOREIRA, Mr Sébastien OURSEL, Mme Bertrande PIAT, Mr Eddy PROFICHET, Mr Paul - Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mme Marine ROCQUE LECLUSE, Mme Marie-Thérèse ROHAUT STALMANS, Mme Céline ROUILLARD, Mr Eric TANCHON, Mr

Yohann - Cédric TELLIER, Mr Olivier TOUZÉ, Mr Jean TURQUETY, Mr Alphonse VAN DARTEL, Mr Matthieu VESQUES, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

- Mme Alexandrie FOURÉ, pouvoir à Mme Céline ROUILLARD
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS
- Mme Jacqueline JULIEN, pouvoir à Mr Yohann – Cédric TELLIER
- Mme Lou KEHIL, pouvoir à Mr Gilles DESSEIGNE
- Mr Jonathan LEMARCHAND, pouvoir à Mr Thierry BRION
- Mme Jennifer PEYRARD, pouvoir à Mme Clara LUCIEN
- Mr Renaud POTTIER, pouvoir à Mr Sébastien OURSEL.

**Absents :**

- Mme Dominique COTTAT
- Mme Valentine MAS GRILLOT

Mr Florian CAUDRON est désigné secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES COMMISSIONS INTERNES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Texte de référence : Article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal peut constituer des commissions d’instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent ou une durée limitée.

Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (art. L 2121-22 du CGCT).

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s’efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l’assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d’un représentant. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions

municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Les compétences de ces commissions sont fixées par le conseil municipal, parmi les questions qui lui sont soumises.

Elles ne peuvent qu'être chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Aucune autre disposition législative ou réglementaire ne donne compétence à une commission communale pour prendre collégalement, à la place du conseil municipal ou du maire, des décisions relatives à l'administration municipale.

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

La représentation proportionnelle est la suivante :

7,17 pour la liste de Jonathan Blin soit 7 ( $55 \times 100 / 69 = 79,71\%$ )

1,83 pour la liste de Yohann - Cédric TELLIER soit 2 ( $14 \times 100 / 69 = 20,29\%$ )

Monsieur le Maire propose de constituer les commissions suivantes composées de 9 membres + le Maire étant président de droit. Le Conseil Municipal devra valider cette composition.

N°	Commission	Champ principal
1	Finances, budget et moyens généraux	Budget communal, prospective financière, moyens généraux, organisation administrative, subventions et suivi des dépenses.
2	Urbanisme, travaux, voirie, ruralité et agriculture	Urbanisme, travaux communaux, voirie, réseaux, espaces publics, agriculture, ruralité, chemins ruraux, haies, gestion des eaux, environnement, fleurissement et entretien du cadre de vie.
3	Patrimoine immobilier, stratégie foncière, commerce et activité économique	Bâtiments communaux, biens communaux vacants, devenir du patrimoine bâti, acquisitions, cessions, biens sans maître, dispositif façades, valorisation immobilière, commerce de proximité, dynamisation des centres-bourgs, soutien aux activités économiques locales, en lien avec la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie.
4	Affaires scolaires	Écoles, carte scolaire, restauration scolaire, garderie périscolaire, relations avec les équipes éducatives et équipements scolaires.
5	Jeunesse et sports	Politique jeunesse, équipements sportifs, pratiques sportives, soutien aux clubs sportifs et animations sportives.
6	Vie associative, culture, animation et communication	Associations non sportives, culture, événementiel, cérémonies, communication municipale et valorisation de l'image de la commune.
7	Solidarités, logement, santé, prévention et sécurité	Affaires sociales, logement, accès aux soins, lien avec le CC-AS, prévention, tranquillité publique et sécurité du quotidien.

Le conseil municipal devra décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

**Commission Finances, Budget et moyens généraux :**

Renée André  
Nicolas Evain  
Chantal Monthéan  
Pascale Paynel  
Steven Mafiodo  
Manuel Moreira  
Céline Rouillard  
Véronique Hommais  
Gilles Desseigne

**Commission Urbanisme, travaux, voirie, ruralité, agriculture**

Joël Louet  
Christian Aguinet  
Christophe Lerner  
François Bove  
Yannick Guichard  
Nicolas ChereI  
Dominique Cottat  
Olivier Touzé  
Alphonse Van Dartel

**Commission Patrimoine immobilier, stratégie foncière, commerce**

Sébastien Oursel  
Marie – Thérèse Stalmans  
Eddy Profichet  
Sébastien Bride  
Renaud Pottier  
Joël Vrel  
Aurélie Bournat  
Paul-Jean Rioult de Neuville  
Olivier Couteau

**Commission Affaires Scolaires**

Jennifer Lechevalier  
Sylvie Alfred  
Clara Lucien

Guillaume Anne  
Déborah Chevalier  
Alexandrie Rouillard  
Jennifer Peyrard  
Yohann Cédric Tellier  
Edwige Hays

### **Commission Jeunesse et Sports**

Eric Tanchon  
Marlène Fouquet  
Juliette Lecomte  
Jacques Leroyer  
Matthieu Vesques  
Marie Hérault  
Marine Lecluse  
Victor Chéradame  
Lou Kehil

### **Commission Vie associative, culture, animation, communication**

Marlène Fouquet  
Florian Caudron  
Tatiana Lecamus  
Pascale Paynel  
Bertrande Piat  
Sylvie Ganivet  
Didier Caloué  
Jacqueline Julien  
Alphonse Van Dartel

### **Commission Solidarité, logement, santé, prévention, sécurité**

Marion Jeanne  
Nicolas D'Aigremont  
Jonathan Lemarchand  
Thierry Brion  
Sandrine Marie-Bouchette  
Nathalie Zeymes  
Nicolas Leroux  
Edwige Hays  
Olivier Couteau

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;
- **Approuve** la composition de 9 membres + Le Maire (Président de droit) de chaque commission ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Proclame** élus les membres désignés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 22 Avril 2026.

Le Maire de la Commune de  
Livarot – Pays d'Auge,

Jonathan BLIN.

